

Actualités du Prith

→ Etude sur le devenir des salariés suite à avis d'inaptitude



L'enquête sur le devenir des salariés déclarés inaptes par la médecine du travail a été initiée lors du précédent plan d'action du PRITH, à partir d'un groupe projet associant les principales institutions - Agefiph, Direccte, Carsat, médecins du travail.

Conduite avec l'appui de SST volontaires (SSTRN, Amebat, SMIS, SMIA, SMIEC), elle a permis d'analyser plus de 200 situations de salariés ayant fait l'objet d'un avis d'inaptitude au cours du 1er semestre 2014.

Ce sont au total 44 médecins du travail qui ont pris part à l'enquête.

Parallèlement aux restitutions organisées au sein des SST ayant pris part à l'enquête, les enseignements de l'enquête ont donné lieu à des prises en compte dans le nouveau cahier des charges du Sameth, dans le cadre du PRST 3 ainsi qu'à l'engagement de travaux complémentaires :

- Enquête auprès des médecins traitants de Loire-Atlantique, projet réalisé par une étudiante en médecine dans le cadre d'une thèse.
- Groupe de travail sur l'essai encadré. Suite à la généralisation du dispositif par la Cnam, la volonté du comité maintien était de pouvoir - en groupe restreint - examiner la procédure et les pratiques de mobilisation de l'outil. Ce travail ayant pour finalité la production d'une documentation à l'usage des partenaires.
- Benchmark sur les sites internet traitant du maintien dans l'emploi

[En savoir plus](#)

→ L'accompagnement des personnes en situation de handicap

Pôle emploi souhaite rendre accessible à tous son offre de services en :

- Investissant dans des outils facilitant l'accessibilité;
- Permettant à son personnel de proposer de nouvelles approches et d'innover;
- Sensibilisant le maximum de collègues aux problématiques du handicap.

Cette volonté trouve sa traduction dans 2 actions.



→ Action ADEDA - Accueillir les Demandeurs d'Emploi Déficieux Auditifs

Issue d'une expérimentation ayant eu lieu dans plusieurs régions, cette action débute dès le mois de janvier en Pays de la Loire. L'objectif pour les agences est de mieux accueillir les personnes malentendantes et sourdes en mettant à disposition des conseillers - qui ont bénéficié d'une sensibilisation à la déficience auditive pendant la SEEPH - des outils de communication dont :

- Des boucles à induction magnétique portatives qui permettent aux personnes malentendantes appareillées d'entendre directement et distinctement dans leur appareil auditif le son émis sans les bruits ambiants.

- Une tablette "Android" dédiée à l'utilisation du service "ACCEO" : la tablette permet une mise en relation instantanée via une plateforme permettant l'interprétation en langue des signes française ou en transcription instantanée de la parole.

→ Action Accueillir et accompagner les personnes relevant du Trouble du Spectre Autistique (TSA)

Le Directeur régional de Pôle Emploi, Monsieur Alain Mauny a souhaité la mise en place d'un groupe de travail autisme afin de :

- Faciliter la compréhension des troubles du spectre autistique par les conseillers et les managers.
- Réfléchir aux actions à mettre en place pour une offre de services adaptée aux demandeurs d'emploi relevant de TSA.

Un appel à candidature a été lancé pour intégrer une équipe-projet et au regard du nombre de personnes ayant manifesté leur intérêt, l'équipe-projet (composé de 12 personnes) se voit compléter par une équipe "d'ambassadeurs en agence" ayant pour mission de relayer les informations, de donner leur avis sur les propositions de l'équipe-projet,...

Les actions mises en place par l'équipe-projet :

- Sensibilisation des agents via la diffusion d'une information sur la "une" de l'intra régionale pendant la semaine du handicap
- La création d'une affiche et d'un diaporama animé projeté dans toutes les agences en réunion de service pendant le mois de décembre : [voir diaporama](#)

Les objectifs de l'équipe-projet pour les mois à venir est de travailler à l'accès à l'offre de services de Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi concernés et de réfléchir à l'adaptation des outils utilisés par les conseillers en agence.



→ Séminaire maintien dans l'emploi de Mayenne

Le département de la Mayenne a organisé au mois de décembre 2017 son 6ème séminaire Maintien dans l'emploi.

L'actualité en cette fin d'année a été riche et les participants ont ainsi pu profiter d'une présentation par l'Agefiph des nouvelles missions des Organismes de Placement Spécialisés (OPS), des dernières évolutions de la loi Travail et des nouveautés de la Maison Départementale de l'Autonomie de Mayenne au sujet des nouveaux formulaires de demande et de la mise en place de la Carte Mobilité Inclusion.

Cette année, une salariée est venue témoigner de l'accompagnement mis en place par la MSA pendant sa période d'arrêt de travail. Ce témoignage a ainsi permis d'illustrer tout l'intérêt de profiter de ce temps pour anticiper une éventuelle reprise ou une reconversion professionnelle.



Les supports de ces journées sont disponibles via l'espace privé du site : <http://www.prith-paysdelaloire.org/espace-privé/>

[En savoir plus](#)

Agenda

→ **Club handicap et emploi du Medef Loire-Atlantique**

- 2 février 2018 - Saint Herblain
- 5 avril 2018 - lieu à définir

→ **Rencontre de la prévention (Angers) : 22 mars 2018**

→ **Job ⁱⁿ live Les mardis du handicap (Nantes) : 3 avril 2018**

Séminaire maintien dans l'emploi du Prith

- Vendée : jeudi 22 mars 2018
- Loire-Atlantique : jeudi 19 avril 2018
- Sarthe : jeudi 20 septembre 2018

[En savoir plus](#)

Zoom sur...

→ **Evolution majeure dans le dispositif spécifique en charge de la mission d'insertion professionnelle des personnes handicapées - Mise en place des nouveaux organismes de placement spécialisés (OPS)**

A compter du 1er janvier 2018 sera mis en place dans chaque département, un opérateur unique en charge de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes dont le handicap impacte fortement le parcours professionnel.



Cette nouvelle disposition vise ainsi à sécuriser les parcours professionnels afin de faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, d'autant qu'elles sont fragilisées par un contexte économique qui rend le marché du travail plus sélectif. Cette mesure vise également à simplifier et rendre plus lisible le service rendu, tant aux personnes en situation de handicap (demandeurs d'emplois, salariés, agents publics) qu'aux employeurs publics et privés.

Cette évolution du dispositif spécifique d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes handicapées constitue une suite logique au regard de l'orientation générale des lois et règlements intervenus sur ce thème depuis une trentaine d'années (loi du 10 juillet 1987, loi du 11 février 2005, article 101 de la loi du 8 août 2016).

L'Etat, l'Agefiph, le Fiphfp et Pôle emploi ont ainsi œuvré conjointement, dans le cadre de la conférence des commanditaires, pour définir les modalités de désignation des nouveaux organismes de placement (OPS) mis en œuvre dans chacun des départements à compter du 1^{er} janvier 2018.

Afin d'initier des projets répondant aux exigences de sécurisation des parcours et de rapprochement des missions d'insertion professionnelle et de maintien en emploi, la conférence régionale des commanditaires composée de l'Etat, l'Agefiph, le FIPHFP et Pôle emploi ont lancé un appel à projets sur les territoires.

A l'issue du processus de sélection, les commanditaires ont sélectionné en région Pays de la Loire cinq structures pour assurer les services d'OPS dès le 1^{er} janvier 2018.

[En savoir plus](#)

→ **Convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2017-2020)**



Le 16 novembre 2017, Gérald Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, Muriel Pénicaud, Ministre du travail et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées ont signé, avec l'ensemble des acteurs concernés, la nouvelle convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2017-2020).

Véritable feuille de route en matière de politiques d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, la nouvelle convention fixe 5 objectifs :

- Faciliter la construction et la sécurisation des parcours d'accès à l'emploi et leur mise en œuvre
- Renforcer l'accès à la formation professionnelle des personnes handicapées en mobilisant toutes les offres de la formation professionnelle
- Amplifier l'action cordonnée en faveur du maintien en emploi, pour tous (salariés, agents publics et employeurs)
- Mobiliser les employeurs publics et privés
- Optimiser les échanges d'informations, installer l'interconnexion des systèmes d'information.

Elle est enrichie, par rapport à la précédente convention, d'un plan d'actions qui définit des mesures concrètes au niveau national comme au niveau territorial au travers notamment les PRITH avec un calendrier de mise en œuvre.

[En savoir plus](#)

→ Lancement du dispositif d'emploi accompagné en Pays de la Loire

Le dispositif d'emploi accompagné est mis en oeuvre aux fins d'accès et de maintien en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés.

Sa mise en oeuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social du travailleur handicapé ainsi que l'accompagnement de son employeur, qu'il soit public ou privé.

Le principe de l'emploi accompagné repose sur la présence d'un "réfèrent emploi accompagné" qui va assurer le lien avec la personne, son employeur et les autres interlocuteurs qui pourront intervenir pour faciliter la continuité du parcours (prise en compte des questions de santé ou des freins à l'accès et au maintien dans l'emploi tels que la mobilité ou le logement).

L'emploi accompagné vise une mise en emploi rapide du travailleur handicapé en quatre temps :

- Evaluation de sa situation en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités et besoins, ainsi que ceux de son employeur,
- Détermination du projet professionnel et aide à sa réalisation,
- Assistance dans sa recherche d'emploi en lien avec les entreprises,
- Accompagnement dans l'emploi afin de sécuriser son parcours professionnel (accès aux formations et bilans de compétence, adaptation ou aménagement de l'environnement de travail).

L'accompagnement de l'employeur vise à prévenir et pallier ses difficultés, sensibiliser et former les équipes de travail, adapter le poste et l'environnement de travail, faciliter la gestion des compétences et le parcours du travailleur, le tout en lien avec les acteurs de l'entreprise.

Mobilisé en complément des services, aides et prestations existants, le dispositif d'emploi accompagné est mis en oeuvre sur décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), après accord de l'intéressé ou de ses représentants légaux et une évaluation par les professionnels de la MDPH, en lien avec les partenaires de l'emploi concernés.

L'accompagnement dans l'emploi doit pouvoir perdurer dans la durée ; il est réactivé à tout moment de manière à répondre ponctuellement à des situations difficiles.

Jusqu'à sa reconnaissance législative récente (le dispositif a été généralisé par la loi du 8 août 2016 (dite loi "Travail") et le décret d'application du 27 décembre 2016, modifié par décret du 3 avril 2017), quelques dispositifs d'emploi accompagné existaient de manière expérimentale sur certains territoires. Désormais, le dispositif d'emploi accompagné est déployé au niveau national, dans l'ensemble des régions.

A l'issue d'un appel à candidatures lancé en Pays de la Loire, 2 dispositifs d'emploi accompagné sont financés fin 2017 par l'ARS, l'AGEFIPH et le FIPHFP ; ils sont portés par :

- L'Adapei de Loire-Atlantique et le GIRPEH Pays de la Loire sur le territoire de Loire-Atlantique,
- Le Geist Mayenne sur le territoire de la Mayenne.

[En savoir plus](#)

Pour aller plus loin...

- Rapport "**Remontées d'expérience sur les pratiques favorisant la fluidité des parcours**"

Synthèse nationale des recensements régionaux conduits par les CREA - Décembre 2017

- **Prix Ocirp Handicap** - 11ème édition www.ocirp.fr/prix-ocirp-handicap-2018

- Guide "**Emploi des personnes en situation de handicap et aménagement raisonnable**"

L'obligation d'aménagement raisonnable comme garantie de l'égalité de traitement dans l'emploi

Défenseur des droits - Décembre 2017

- **Résultats de la 4ème édition du baromètre de la gestion des accidents du travail et maladies professionnelles**

Atequacy et Singer avocats - 2017

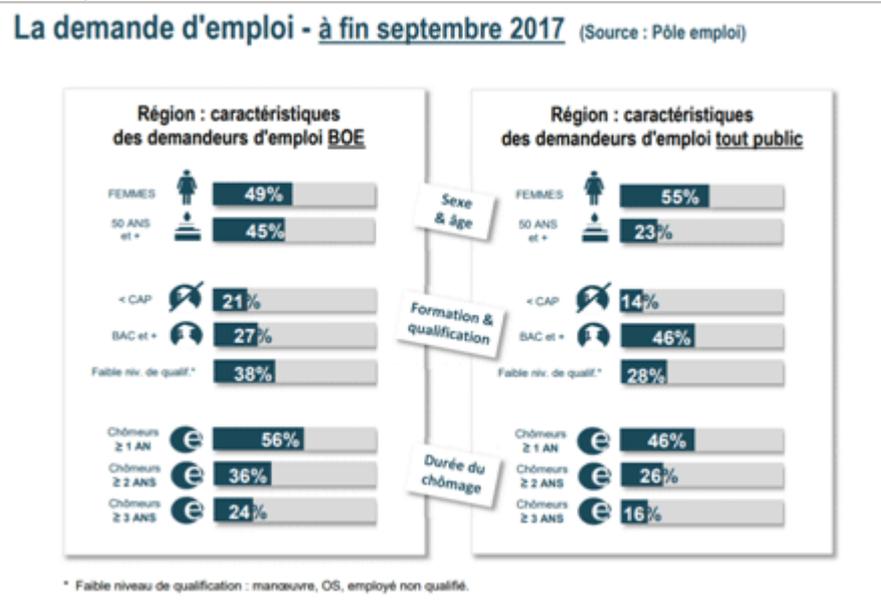
Le point en chiffres

→ Le tableau de bord Agefiph "Emploi et chômage des personnes handicapées"

Plus de 29 000 demandeurs d'emploi sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) sont inscrits à Pôle Emploi à fin septembre 2017 soit 9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi dans la région.

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

- Forte proportion de seniors : 45% sont âgés de 50 ans et plus (23% pour le tout public)
- Ancienneté au chômage plus importante que le tout public : ancienneté moyenne de 778 jours pour les DEBOE (soit 200 jours de plus que le tout public). Cette ancienneté moyenne est de plus en augmentation de 15 jours depuis l'an passé.
- Niveau de diplôme plus faible : seuls 27% des DEBOE ont un niveau bac et plus contre 46% pour le tout public



Source : Tableau de bord Agefiph "Emploi et chômage des personnes handicapées" - Bilan Janvier-Septembre 2017

Les recrutements et les maintiens dans l'emploi sont en augmentation dans la région.

- Les Cap emploi ont contribué à plus de 3 700 recrutements de travailleurs handicapés soit une hausse de 7% en un an.
- Le nombre de personnes maintenues dans l'emploi par l'intermédiaire des Sameth est également augmenté de 6% en une année (961 personnes maintenues). Dans 45% des situations, les personnes maintenues ont 50 ans et plus et près de 7 personnes sur 10 sont employées dans un établissement de 20 salariés et plus.

A suivre...

- **Dares Résultats - Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en novembre 2017**

Fin novembre 2017, en France métropolitaine, parmi les personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, D), 3 454 100 sont sans emploi (catégorie A) et 2 157 300 exercent une activité réduite (catégorie B, C), soit au total 5 611 400 personnes.

- **Dares Résultats - L'insertion par l'activité économique en 2016**

Stabilité de l'emploi malgré une reprise des embauches dans les ET et ETTI

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr>

Rubrique Dares - Etudes et statistiques / Publication / Dares Analyses - Dares Indicateurs - Dares Résultats

Afin d'accéder à l'espace privé du site www.prith-paysdelaloire.org, veuillez vous adresser à la coordination du PRITH en envoyant un mail à c-foucher@practhis.asso.fr pour obtenir un identifiant et un mot de passe.

www.prith-paysdelaloire.org



contact.prithpdl@practhis.asso.fr

[S'abonner à la newsletter du Prith Pays-de-la-Loire](#) / [Se désabonner](#)